

Périodiques non canadiens

Qu'est-il advenu des revues auxquelles s'appliquait ce régime institué en 1965? Se sont-elles évaporées? Ont-elles disparu, ce qui serait, à en croire l'opposition, le sort réservé au *Time* et au *Reader's Digest*? Pas du tout. On peut toujours se les procurer au Canada, soit au numéro soit par abonnement, et il y en ira exactement de même avec le *Time* et le *Reader's Digest*. On les trouvera aussi facilement au Canada, elles y connaîtront la même faveur, une fois le bill adopté, compte tenu de la concurrence honnête que leur feront les périodiques canadiens bénéficiaires d'un nouvel afflux de dollars publicitaires.

Cette mesure ne va pas évincer du marché *Reader's Digest* et *Time*. Elle va simplement leur retirer leur statut fictif de revues canadiennes, et les avantages financiers qui en découlent. Ce n'est pas leur interdire la distribution au Canada que de leur retirer l'assimilation au contenu canadien. Les deux revues vont continuer d'être en vente libre et, je le répète, les Canadiens vont pouvoir comme auparavant s'abonner au *Reader's Digest* ou au *Time*.

J'aimerais maintenant lire une des nombreuses lettres que j'ai reçues et qui sont en faveur de la mesure afin de répondre à tous les députés conservateurs qui ont laissé entendre que nous n'avons reçu que des opinions négatives. L'auteur de la lettre dit ce qui suit:

Je ne suis certainement pas d'accord pour que *Reader's Digest* et *Time* reçoivent un traitement de faveur. J'espère sincèrement que Hugh Faulkner ne cédera pas à ces deux revues.

Avant mon départ pour l'Amérique centrale, je me suis abonnée au *Time* dans l'espoir de recevoir des nouvelles du Canada. J'ai reçu la version américaine qui ne comprend pas la section sur le Canada. J'ai écrit au *Time* pour me plaindre de la situation, mais je n'ai reçu aucune réponse.

J'espère aussi que les femmes pourront faire adopter quelques lois justes.

Bonne chance.

M. Paproski: A qui?

Mme Campagnolo: L'auteur voulait parler des femmes députés.

M. Paproski: Lisez une autre lettre.

Mme Campagnolo: Avant de présenter la mesure à l'étude, le gouvernement fédéral a examiné les avantages et les désavantages économiques et culturels des articles canadiens publiés dans les deux revues. Le gouvernement a établi que, du point de vue économique, les dépenses au Canada des deux revues et des postes de télévision américains ne dépassaient pas les recettes que leur procure leur situation spéciale et que, du point de vue culturel, leur contribution ne compensait pas le poids que leur situation dominante fait peser sur l'expansion des revues canadiennes et sur l'établissement de nouveaux postes de radiodiffusion au Canada.

Le gouvernement a donc décidé d'abolir la mesure spéciale qui favorisait les deux revues. Je le répète, les députés d'en face ont délibérément embrouillé la raison d'être de cette décision et ont faussé outrageusement les faits en laissant entendre à tort qu'il s'agissait d'une sorte de censure.

Certains députés d'en face ont essayé de décrire le débat par un seul mot. Je dois dire que certains d'entre eux ont été très spirituels. Nouveau député qui manque d'expérience et n'a pas encore appris à se taire, j'aimerais essayer de les imiter. A mon avis, le mot «irréfléchi» est celui qui caractérise le mieux leurs propos.

Des voix: Bravo!

[Mme Campagnolo.]

Mme Campagnolo: C'est le seul mot qui convient pour dépeindre l'imprudente manipulation de l'opinion publique à laquelle ils se sont livrés. Personne ne veut juger si les revues en question sont valables ou non; personne ne parle d'émissions blessantes. Il n'y a pas lieu de parler de censure.

Les députés se rappellent peut-être qu'il y a plusieurs années, le gouvernement a, dans le même esprit, établi un règlement au sujet des enregistrements musicaux au Canada. Je faisais partie du groupe de l'industrie de diffusion qui s'est occupé de la question à l'époque; je puis vous garantir que nous avons protesté aussi énergiquement et aussi férocelement que le font maintenant *Time* et *Reader's Digest* parce que nous étions certains d'être entièrement anéantis par la règle injuste du gouvernement. Savez-vous ce qui s'est produit? Certaines personnes ont vraiment été favorisées par la décision du gouvernement. Il y a maintenant des producteurs et des artistes canadiens qui ont du succès au Canada, non aux États-Unis.

Lorsque le gouvernement a décidé de lui imposer ce règlement, l'industrie de diffusion du Canada a manifesté beaucoup d'inquiétude. Mais le gouvernement a su calmer ces inquiétudes, c'est ce qu'il fera cette fois-ci. Cependant, en toute justice, je dois dire que la mesure sur la musique canadienne ne nous a pas empêchés d'entendre de la musique américaine ou autre. En outre, elle a contribué à l'établissement d'une solide industrie canadienne du disque, tant pour la musique classique que pour la musique populaire, et à l'apparition d'artistes canadiens. Je suis convaincu qu'il en sera de même d'ici quelques années pour notre industrie d'édition canadienne, nos auteurs, nos éditeurs et nos chroniqueurs, sans que les lecteurs de *Time* et de *Reader's Digest* ou les téléspectateurs des postes américains en souffrent; je veux parler de postes qui ont été établis à l'intention d'un autre marché commercial que le Canada.

Un député de l'opposition officielle déclarait hier d'une voix de stentor que, s'ils ne pouvaient subsister uniquement grâce à leur mérite, c'était bien regrettable. Il n'a mentionné que le mérite. Monsieur l'Orateur, si une société peut prévoir des profits de 8 millions au Canada cette année seulement, ce n'est pas simplement le mérite qui est en cause. Comment le mérite seul peut-il être en cause dans le cas d'une station canadienne qui débute et manque de fonds, parce qu'elle ne peut attirer de la publicité, les stations frontalières ayant accaparé toutes les affaires.

Examinons un moment l'industrie de la radiodiffusion. D'importantes et séduisantes stations américaines établies à la frontière à quelques milles seulement de nos métropoles du Sud du pays ne recherchent cyniquement et délibérément qu'un seul but: faire un profit intéressant. Il n'y a rien de mal à faire un profit intéressant. Ce qui est mal, c'est que notre législation fiscale a majoré ce profit.

En l'occurrence, les propos des députés doivent être examinés dans le contexte, mettons, de KVOS-TV, station située près de Vancouver, C.-B. C'est, sous tous les rapports, une société honnête et honorable qui donne en outre des émissions fort goûtées au Canada. Ses cotes d'écoute sont extraordinaires. J'aime KVOS, mais je l'aimerais davantage si c'était CFOS ou CKOA, si son sigle était canadien et si elle était assujettie aux règlements du CRTC et non à ceux de la FCC, si honorable que soit cet organisme.

● (1750)

Bon, pourquoi cette question d'accès à la télévision me préoccupe-t-elle tellement? Pourquoi, par exemple, suis-je